



## Difficultes a la suite du deces de mon mari

Par **pochet claud**, le **06/11/2009** à **08:53**

Bonjour,

j'ai perdu mon mari il ya 4 mois , je suis actuellement hospitalisé suite a une hémiparésie , il m'est donc impossible de pouvoir m'occuper de mes problèmes financiers aussi bien pour ma propriété que pour moi même ,je suis donc rapproché auprès de mes conseillers bancaires, et j'ai eu la désagréable surprise que mon époux ne m'avait pas une procuration ,nous étions mariés sous le régime de la communauté ,et de ce fait il m'est impossible de faire aucun paiement

que dois-je faire faut-il se rapprocher de mon Notaire ou il s'agit d'une intervention de justice

merci à l'avance pour votre réponse

cordialement

Par **jeetendra**, le **06/11/2009** à **08:59**

[fluo]UDAF de l'Essonne[/fluo]  
315 square des Champs-Élysées  
BP 107 Courcouronnes  
91004 Évry Cedex  
Tél. : 01 60 91 30 30

[fluo]CIDFF DE L'ESSONNE[/fluo]  
17, cours Blaise Pascal  
91000 EVRY

Téléphone : 01 60 79 42 26  
cidf91@wanadoo.fr

Bonjour, mes condoléances pour votre conjoint, contactez les deux Associations ci-dessus, ils tiennent des permanences et vous aideront à solutionner vos problèmes, courage à vous, cordialement.